



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Patrimoine religieux, industriel et gouvernemental (PRIG) – Ville de Lévis
REMISE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DE SAINT-ROMUALD

Lévis, le 2 février 2010. – La mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli et M. Jean-Luc Daigle, conseiller municipal, président de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est et président d'honneur de la campagne de financement de l'Église de Saint-Romuald, ont annoncé ce matin une subvention de 48 044 \$ à l'assemblée de fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald dans le cadre du programme municipal « Patrimoine religieux, industriel et gouvernemental (PRIG) » pour la réfection de la toiture de la sacristie et le rejointoiment de la pierre composant les murs extérieurs. En plus du curé de la paroisse et président de l'assemblée de fabrique, M. Mario Duchesne, plusieurs marguilliers étaient présents ainsi que des membres du conseil et des fonctionnaires de la Ville de Lévis impliqués dans la réalisation de ce dossier.

Le coût total des travaux s'élève à un peu plus de 240 000 \$. En plus de la contribution municipale, la fabrique a bénéficié d'une autre subvention de 168 000 \$ provenant du Conseil du patrimoine religieux du Québec, ce qui signifie que les travaux complets auront été subventionnés à 90 %. « La contribution financière de la ville démontre toute l'importance que nous accordons au maintien de notre patrimoine » a indiqué Mme Roy Marinelli.

« Le Programme municipal PRIG s'insère dans un vaste éventail de programmes offerts par la Ville de Lévis. L'amélioration de la qualité de l'habitat étant une réelle préoccupation pour la Ville de Lévis, c'est la raison pour laquelle des sommes considérables y sont investies annuellement » a déclaré le conseiller Jean-Luc Daigle. Nous n'avons qu'à penser à Rénovation Québec - Ville de Lévis (PRQ) pour la rénovation résidentielle, le Programme d'aide à la restauration de Lévis (PARL) pour le retour à l'origine des bâtiments anciens, le Programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) pour aider nos aînés à profiter le plus longtemps possible de leur résidence, le Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour adapter la résidence des personnes handicapées et le Programme RénoVillage (RVI) pour la rénovation résidentielle en milieu rural.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

Le PRIG, on se souviendra, a été créé en 2009 pour une durée de trois ans. La subvention peut atteindre 300 000 \$ pour couvrir 50 % du coût des travaux admissibles sur l'enveloppe extérieure du bâtiment. Seule l'utilisation de matériaux traditionnels est admissible. Toutefois, dans le cas d'un jumelage avec le Conseil du patrimoine religieux, les subventions doivent totaliser un maximum de 90 %, comme c'est le cas pour l'Église de Saint-Romuald.

Outre les églises et les presbytères, le programme s'adresse aux bâtiments anciens dont l'origine est industrielle, en fonction ou non, ou gouvernementale, mais qui ne sont plus en fonction ni propriété d'un gouvernement.

En remettant au président de l'assemblée de fabrique, M. Mario Duchesne, le chèque représentant la contribution de la Ville, Mme Danielle Roy Marinelli et M. Daigle ont tenu à féliciter les membres de la fabrique de Saint-Romuald de leur contribution à la sauvegarde du patrimoine.

- 30 -

Source : Lyse Routhier
Direction des communications
Tél. : 418 835-8288

Information : Luc Tremblay
Rénovation Québec
Tél. : 418 835-4960 poste 4005